

Le Groupe ADP n'ira pas au Mexique Mauvaise nouvelle pour les actionnaires

3 août 2022

« Vinci rachète 30% du groupe aéroportuaire mexicain OMA » titrait les Echos lundi 1er août 2022.

Le Groupe ADP faisait également parti des concurrents pour le rachat d'une participation au capital du groupe OMA, concessionnaire de 13 aéroports dans le nord et le centre du Mexique.

La direction était venue présenter son dossier devant les élus du CSE le mardi 26 juillet 2022. Seulement le contenu du document de 6 pages (sic) préalablement envoyé aux élus était si faible et les explications, données en séance, par la direction tellement insuffisantes que les élus ont voté une motion dénonçant ce manque d'information et ont refusé de se prononcer (voir motion au verso).

Vinci a donc acheté pour 800 millions d'euros une partie des aéroports mexicains. Somme qu'ADP était donc prêt à déboursier pour remporter la concession.

Le Groupe est donc prêt à s'endetter de nouveau et à puiser dans sa trésorerie pour le plus grand bien des actionnaires. Car ces opérations ne sont que des investissements financiers destinés à augmenter les résultats de l'entreprise afin d'honorer le versement de dividendes qui

seront d'un minimum de 100 millions d'euros en 2023 et de 300 millions d'euros en 2024 puis en 2025.

Ce qui n'est pas le cas pour les salariés puisque le montant de la participation est limitée par une formule de calcul.

En plus du risque de l'accroissement de la dette pour ADP, au moment où les taux d'emprunts augmentent, les risques sur cette opération au Mexique sont importants car après deux ans de concession il n'y a aucune visibilité sur d'éventuels gains et la concession était d'un minimum de 26 ans.

Même si cette opération est un échec pour la direction, celle-ci va tout faire pour trouver de nouvelles concessions à prendre, quitte à claquer encore 1 milliards d'euros en endettant dangereusement le Groupe.

Le Conseil d'Administration a pourtant son mot à dire et l'Etat, actionnaire majoritaire, devrait avoir une position priorisant les investissements pour la transition énergétique des plateformes parisiennes ! **Tous les élus CGT se sont opposés à cette dépense risquée et ont défendu les investissements sur Paris pour développer la transition énergétique, l'emploi, les métiers et les salaires chez Aéroports de Paris.**



MOTION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

AÉROPORTS DE PARIS DU 26 JUILLET 2022

Sur un projet de développement international

Alors que la reprise du trafic aérien, à des niveaux inattendus, est source de difficultés pour exploiter correctement nos plateformes par un manque de personnel, qui dégrade les conditions de travail, la direction y voit l'occasion de relancer les investissements financiers à l'international.

Au mépris des salariés en période de bouleversement aggravant leurs mauvaises conditions de travail, vient s'ajouter celui des représentants du personnel.

Alors que le Groupe ADP a soumis une offre non engageante pour une prise de participation sur le groupe OMA, avec donc l'approbation du Conseil d'Administration le 6 juillet 2022, les élus du CSE sont informés seulement le 26 juillet de cette opération, soit deux jours avant la proposition pour une offre engageante le 28 juillet 2022 validé par le Conseil d'Administration.

A ce choix délibéré de ne pas informer les élus suffisamment en amont, s'ajoute celui de la rétention d'information avec un dossier imprécis et incomplet empêchant les élus de s'approprier et de comprendre l'ensemble des enjeux économiques et sociaux de ce projet.

Nous pouvons y voir le manque de confiance de cette direction dans les élus du personnel et son dédain vis-à-vis de l'instance.

C'est sans précédent dans l'histoire du comité Social et Economique ainsi que celui de l'ancien Comité d'Entreprise.

Quelle que soient les conséquences de l'annonce de ce projet d'investissement, peu importe l'avis du CSE, puisque le Conseil d'Administration a déjà fait son choix économique au détriment de tout autre considération en particulier ce qu'attendent les salariés à savoir des augmentations de salaires, des recrutements et du respect.

Malgré les explications de la direction données lors de la séance du CSE de ce jour, beaucoup d'informations restent manquantes notamment du fait de l'impossibilité matérielle de réunir la commission économique qui aurait pu éclairer les élus sur ce dossier.

Ainsi, plusieurs aspects de ce projet ne peuvent s'apprécier en l'état compte tenu :

Du risque de cet investissement par temps de reprise d'activité

Du délai de la consultation de l'instance CSE insuffisant

De L'impossibilité pour les élus d'analyser toutes les conséquences de cet investissement sur les comptes du groupe et sur les impacts sociaux.

de l'absence de l'ensemble des documents essentiels à la bonne compréhension de ce dossier.

Par conséquent et tenant compte des arguments mis en exergue , les élus du CSE ADP soumettent cette motion au vote et indiquent à la Direction d'ADP que celle-ci vaudra avis pour la consultation du CSE.

Motion votée :

POUR : 19 ABSTENTION : 4 CONTRE : 0